

JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

## LE SECTEUR DU DISPOSITIF MEDICAL DOIT SE REMETTRE SUR PIED

A l'occasion de son assemblée générale ce jour, le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (Snitem) a rappelé l'impact de l'épidémie de la COVID-19 sur le secteur des dispositifs médicaux avec une majorité des entreprises qui ont constaté une chute voire un arrêt de leur activité durant plusieurs mois. A l'heure où vont débiter les discussions sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, le Snitem demande aux pouvoirs publics d'être extrêmement attentifs à la situation de ces entreprises en leur laissant le temps et les espaces nécessaires pour « se remettre sur pied ».

La déprogrammation de l'activité chirurgicale et médicale provoquée par l'épidémie de la COVID-19 a entraîné une chute importante voire un arrêt de l'activité<sup>1</sup> de trois quarts des entreprises du dispositif médical. D'autres entreprises ont dû faire face à de nouveaux défis en décuplant leur production, voire en la réorientant. L'ensemble du secteur qui s'est largement mobilisé tout au long de cette crise connaît au global une baisse d'activité. L'annulation ou le report de 100<sup>e</sup> de milliers d'interventions chirurgicales sont une illustration de la diminution drastique de l'activité pendant la crise.<sup>2</sup>

A l'heure de la relance, la régulation doit absolument tenir compte de cet impact et être adaptée. C'est pourquoi le Snitem demande un moratoire sur les baisses de prix dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021. Il demande également qu'une mesure permette d'éviter tout déclenchement de la clause de sauvegarde en 2021.

**Philippe Chêne, président du Snitem, souligne lors de l'assemblée générale « On ne relance pas l'économie par des baisses de prix »**

Le Snitem appelle aussi à simplifier au maximum la vie des entreprises. Elles doivent se concentrer sur la reprise de leur activité et non, sur de nouvelles exigences qui viendraient mobiliser leurs ressources. C'est par exemple le cas de plusieurs projets de décret d'application de la LFSS pour 2020 dont les dispositions ne présentent pas de caractère d'urgence.

Prendre en compte la  
crise et simplifier la vie  
des entreprises

<sup>1</sup> Estimation à partir d'enquêtes menées par le Snitem auprès de ses adhérents en mars et avril 2020.

<sup>2</sup> Evaluation d'une enquête internationale du réseau de recherche CovidSurg, publiée dans le British Journal of Surgery du 15 mai 2020.

En vue de répondre aux questions de dépendance industrielle et sanitaire posées par la crise, le syndicat appelle les pouvoirs publics à une réflexion sur les leviers à activer pour rendre notre territoire plus attractif aux investissements. Le premier levier pour l'investissement reste la confiance. Elle passe par de la visibilité et de la prévisibilité des politiques de santé impactant le dispositif médical.

Lors de cette assemblée générale 2020, les adhérents du Snitem ont procédé au renouvellement partiel du conseil d'administration. 9 membres sortants ont été réélus et 1 nouveau candidat a été élu pour un mandat de deux ans.

### Administrateurs sortants réélus à l'AG 2020 :

- **Lucile BLAISE**, Vice-présidente Europe de l'Ouest RESMED
- **Stéphane COTTE**, Président LABORATOIRES CONVATEC France
- **Christophe DUHAYER**, Président JOHNSON & JOHNSON MEDICAL
- **Cyrille FLEURY**, Directeur de filiale WRIGHT France
- **Anja KLEBER**, Vice-présidente marketing, Accès au marché et Ventes THERACLION
- **Christophe LALA**, Président directeur général GE HEALTHCARE France & Benelux
- **Bruno REGNAULT**, Directeur général ABBOTT MEDICAL France
- **Hassan SAFER-TEBBI**, Président SIEMENS HEALTHINEERS France
- **François VORMS**, Directeur général France CANON MEDICAL SYSTEMS

### Nouvel administrateur élu à l'AG 2020 :

- **Jean-Philippe MASSARDIER**, Co-gérant exécutif DTF MEDICAL

## Renouvellement partiel du conseil d'administration du Snitem

### CONSEIL D'ADMINISTRATION & RAPPORT D'ACTIVITE

Retrouver la composition du conseil d'administration du Snitem :

<http://www.snitem.fr/le-conseil-dadministration>

Découvrir le rapport d'activité du Snitem :

<https://www.snitem.fr/le-snitem-en-action/les-publications/RA2020>

### A propos du Snitem

Créé en 1987, le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 480 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics.

### Contacts

Nathalie Jarry, responsable communication institutionnelle et relations presse  
[nathalie.jarry@snitem.fr](mailto:nathalie.jarry@snitem.fr) / 01 47 17 63 35 / 06 64 77 51 59

Relations presse / Agence PRPA :

Anne Pezet – [anne.pezet@prpa.fr](mailto:anne.pezet@prpa.fr) – 01 46 99 69 60 / 06 87 59 03 88

Elisa Ohnheiser – [elisa.ohnheiser@prpa.fr](mailto:elisa.ohnheiser@prpa.fr) – 01 46 99 69 62 / 06 80 28 66 72